

Taxe d'apprentissage 2025

Soutenez la formation
des professionnels de santé de demain !



Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

Notre IFSI-IFAS

Créé en 1973, l'**IFSI de Villeneuve-Saint-Georges** a formé des milliers de soignants et professionnels (infirmiers et aides-soignants) qui prennent soin de vous, de vos proches et de vos collaborateurs.

Grâce au soutien apporté par le versement de la taxe d'apprentissage, notre IFSI-IFAS a pu améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants :

- la modernisation de 3 salles de cours par un équipement informatique et de vidéo-projection
- l'équipement des salles de pratiques (mannequins, appareils de simulation, chariots, lits...)
- le remplacement de tables et chaises des salles de cours



En 2025, nous souhaitons poursuivre ces investissements afin de :

- développer des outils d'enseignement pour créer l'interactivité avec les apprenants
- mettre en place des dispositifs d'accompagnement des étudiants/élèves afin de favoriser leur réussite
- mettre en place des équipements visant à améliorer la qualité de vie à l'IFSI

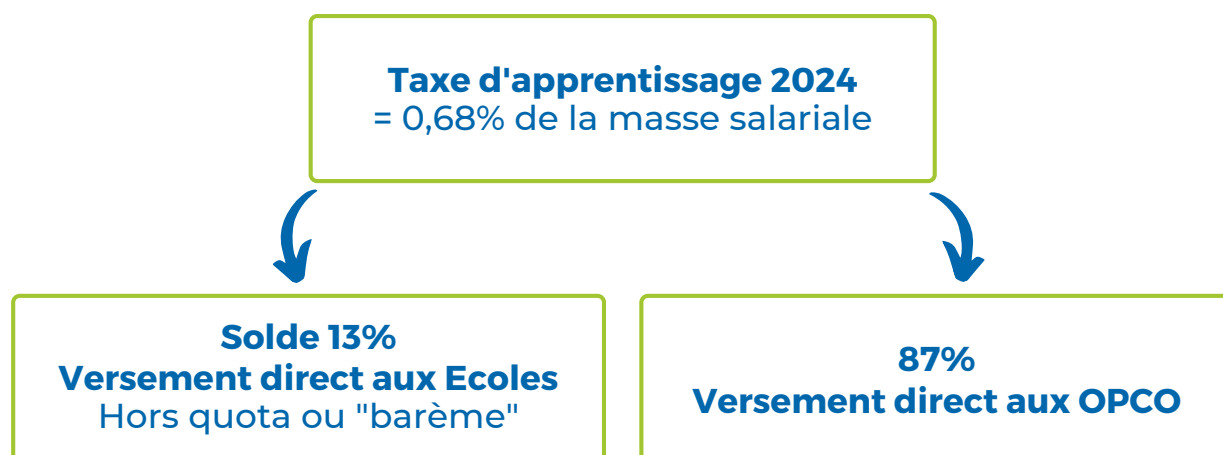


La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel chaque entreprise a la possibilité de choisir librement une partie de ses bénéficiaires. Votre choix est donc primordial pour nos étudiants.

Investissez avec nous dans l'innovation pédagogique et participez à la constructions de l'avenir de nos jeunes en formation paramédicale.

Versez votre taxe

- Répartition de la taxe d'apprentissage



- Le versement est simple

L'IFSI de Villeneuve-Saint-Georges est habilité à percevoir une partie de la taxe d'apprentissage (« Solde 13% »).

Depuis 2024, le versement de la taxe d'apprentissage est réalisé via la plateforme **SOLTEA**

Code UAI de l'IFSI de Villeneuve-Saint-Georges

0941772R





**INSTITUT DE FORMATION
SOINS INFIRMIERS
VILLENEUVE-ST-GEORGES**

40 Allée de la Source
94190 Villeneuve-Saint-Georges

☎ 01.43.86.23.73

✉ secretariat.ifsi@chiv.fr

🌐 www.chiv.fr - www.hopitaux-confluence.fr

